

**Procès-verbal de la 142^e assemblée du
conseil d'établissement du Cégep régional de Lanaudière à Joliette
tenue le jeudi 11 juin 2020, à 17h00 par video-conférence Teams**

PARTICIPENT À CETTE ASSEMBLÉE

- M. Normand Kevin Aubin
- M. Sébastien Gagné
- Mme Hélène Latendresse
- Mme Johanne Lebeuf
- M. Vincent Motard Côté
- Mme Andrée St-Georges
- Mme Kathleen Bélanger
- Mme Isabelle Harnois
- M. Christian Lebeau-Jacob
- Mme Isabelle Mireault
- M. Sylvain Riendeau

ABSENCES

- M. Jean-Guy Chartier
- Mme Heidi Brisson Smith
- Mme Éléonore Douville
- M. Yvan St-Pierre

INVITÉS

- M. Marc Cardinal
- M. Dominic Leblanc
- M. Éric Francoeur

AGIT À TITRE DE SECRÉTAIRE

- Mme Lorraine Dépelteau

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée;

M. Sébastien Gagné ouvre la réunion à 17h00 en souhaitant la bienvenue à Mme Andrée St-Georges, nouvellement nommée par le ministre.

2. Adoption de l'ordre du jour;

CECJ1200611-01	<p>Sur proposition de Mme Kathleen Bélanger, dûment appuyée par Normand Kevin Aubin, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.</p> <p>AJOUT : p.v. de la 139^e réunion tenue le 13 février 2020;</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
-----------------------	---

ORDRE DU JOUR

1.	Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée;
2.	Adoption de l'ordre du jour;
3.	Adoption des procès-verbaux : <ul style="list-style-type: none"> 3.1 de la 139^e réunion tenue le 13 février 2020; 3.2 de la 140^e réunion tenue le 17 mars 2020; 3.3 de la 141^e réunion tenue le 1^{er} avril 2020;
4.	Avis concernant la Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle
5.	Avis concernant la proposition au conseil d'administration visant à prolonger le plan stratégique 2015-2020.
6.	Adoption du prolongement du Plan institutionnel d'aide à la réussite 2015-2021
7.	Adoption du prolongement du Plan d'action d'aide à la réussite 2019-2021
8.	Adoption des amendements à la PIEA pour la session d'automne 2020 en mode hybride
9.	Avis sur l'AEC Inspection en bâtiment
10.	Recommandation d'émission de diplômes;
11.	Rapport de la direction du collège; <ul style="list-style-type: none"> - nomination de M. Nicolas Forest, directeur adjoint à l'organisation et au cheminement scolaires - préparation de la session d'Automne 2020 - DEC en pharmacie
12.	Divers; <ul style="list-style-type: none"> - Calendrier des réunions 2020-2021
13.	Levée de l'assemblée;

3. Adoption des procès-verbaux :

3.1 de la 139^e réunion tenue le 13 février 2020;

Avant son adoption, M. Vincent Motard Côté demande que le procès-verbal soit modifié pour retirer le deuxième paragraphe du point 19 du procès-verbal du 13 février 2020. M. Riendeau maintient sa position et demande qu'on procède au vote sur cette proposition.

CECJ200611-02	<p>Sur proposition de M. Vincent Motard Côté, dûment appuyée par Mme Isabelle Harnois, il est résolu d'enlever le deuxième paragraphe du point 19 du procès-verbal du 13 février 2020.</p> <p>Votes : Pour : 3 Contre : 6 Abstentions : 2</p> <p>PROPOSTION REJETÉE</p>
CECJ200611-03	<p>Sur proposition de Mme Hélène Latendresse dûment appuyée par Mme Kathleen Bélanger, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 139^e réunion tenue le 13 février 2020.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>

3.2 de la 140^e réunion tenue le 17 mars 2020;

CECJ200611-04	<p>Sur proposition de M. Normand Kevin Aubin, dûment appuyée par Mme Isabelle Mireault, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 140^e réunion tenue le 17 mars 2020.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	---

3.3 de la 141^e réunion tenue le 1^{er} avril 2020;

CECJ200611-05	<p>Sur proposition de M. Normand Kevin Aubin, dûment appuyée par M. Sébastien Gagné, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 141^e réunion tenue le 1^{er} avril 2020.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	---

4. Avis concernant la Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle

M. Marc Cardinal, directeur du service des ressources matérielles et de l'informatique présente le dossier. Il explique qu'afin de préciser les obligations des organismes publics visés à l'article 4 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle, le Conseil du trésor a adopté le 14 juin 2016 (C.T. 216501) la Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle.

Les principales obligations de la Directive sont de concevoir et mettre en place un cadre organisationnel de gestion des risques, dont un plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle, s'assurer que ce cadre de gestion s'applique à toutes les étapes des processus de gestion contractuelle, surveiller et revoir le cadre organisationnel de gestion des risques et veiller à la mise à jour régulière de ce cadre de gestion.

Conformément à la Directive, la *Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle*, définit les éléments qui permettront de réaliser un plan de gestion.

Attendu que le collège est assujéti à la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ c. C-65.1);

Attendu qu'en vertu de l'article 26 de cette Loi, le conseil du trésor a édicté, en juin 2016, la Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;

Attendu que cette directive a pour but de préciser les obligations du collège concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion de gestion contractuelle;

Attendu l'obligation pour le collège d'adopter une politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;

Attendu la recommandation du CRPC;

CECJ200611-06	<p>Sur proposition de M. Normand Kevin Aubin, dûment appuyée par M. Christian Lebeau-Jacob il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration en vue de l'adoption de la <i>Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle</i> du Cégep régional de Lanaudière.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	---

Une suggestion est faite afin d'indiquer dans le document de politique la provenance des membres du comité technique.

5. Avis concernant la proposition au conseil d'administration visant à prolonger le plan stratégique 2015-2020.

M. Éric Francoeur, directeur adjoint à la direction générale du CRL présente le dossier. Il explique que dans le contexte extraordinaire de fermeture des établissements du Cégep régional de Lanaudière en mars dernier en raison de la COVID-19, les membres de la direction et du personnel ont répondu à l'appel du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin de mener à terme la session d'hiver 2020. Leur mobilisation, rapide et efficace, a permis l'implantation d'un nouveau modèle pédagogique devenu nécessaire dans les circonstances, à savoir l'enseignement à distance. Les efforts consentis par la communauté ont fait en sorte que les cours et la majorité des activités pédagogiques ont pu être poursuivis, toujours dans un souci de favoriser la réussite du plus grand nombre d'étudiants et étudiantes possible.

Force est de constater que cette réorganisation d'une envergure sans précédent a posé nombre de défis organisationnels, techniques et pédagogiques. Parallèlement, le contexte des derniers mois a contraint les directions des collèges et des services ainsi que leurs équipes de travail à reporter l'atteinte de plusieurs objectifs prévus au Plan stratégique 2015-2020. De plus, ce contexte a fait en sorte que les consultations prévues à partir de mars dernier, selon l'échéancier présenté au conseil d'administration le 18 février 2020 pour un nouveau plan stratégique, n'ont pu être amorcées. Par conséquent, il apparaît nécessaire et pertinent de prolonger le Plan stratégique 2015-2020 d'au moins une année afin de permettre aux différentes équipes de conclure en priorité les différents chantiers en cours.

Un bilan complet de l'état d'avancement des différents objectifs sera présenté l'automne prochain. Cela dit, voici quelques exemples d'objectifs qui n'ont pu être réalisés cette année, en tout ou en partie, et qui illustrent le bien-fondé d'une prolongation de l'actuel plan stratégique:

Au Cégep à Joliette :

Objectifs	État d'avancement
1.2.1 Participer au développement socio-économique de la région	Évolution en retard
2.1.2 Promouvoir la culture générale à travers le cursus scolaire	Évolution en retard
3.2.1 Favoriser l'émergence d'une culture institutionnelle de recherche et innovation	Évolution en retard

Attendu le contexte extraordinaire dans lequel le Cégep de Lanaudière a été contraint d'évoluer dans les derniers mois en raison de la pandémie de la COVID-19;

Attendu la nécessité de poursuivre les nombreux objectifs du Plan stratégique 2015-2020 qui n'ont pu être finalisés en 2019-2020 en raison de la mobilisation des ressources pour l'implantation de l'enseignement à distance;

Attendu la nécessité de conclure le Plan stratégique 2015-2020 afin d'en faire un bilan qui reflète bien la réalité;

Attendu la nécessité de conclure le Plan stratégique 2015-2020 avant d'entreprendre les consultations pour un nouveau plan stratégique;

Attendu le report des consultations prévues pour l'élaboration d'un nouveau plan stratégique;

Attendu la recommandation du CRPC,

CECJ200611-07	<p>Sur proposition de Mme Johanne Lebeuf, dûment appuyée par M. Vincent Motard Côté, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration quant à la prolongation d'au moins une année, soit jusqu'au 30 juin 2021, du Plan stratégique 2015-2020 du Cégep régional de Lanaudière, incluant les plans de réussite des collèges constituants.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	---

6. Adoption du prolongement du Plan institutionnel d'aide à la réussite 2015-2021;

En raison des événements liés à la pandémie de la Covid-19, le plan stratégique du CRL a été prolongé d'une année, jusqu'en 2021. Le plan d'aide à la réussite du CRLJ est intégré au plan stratégique du CRL dans un but de cohérence. Ainsi, pour suivre l'échéance du plan stratégique, le plan institutionnel d'aide à la réussite 2015-2020 sera prolongé aussi jusqu'en 2021.

Attendu l'avis favorable du comité d'aide à la réussite

Attendu l'adoption du comité de gestion pédagogique

Attendu l'avis favorable de la commission des études

CECJ200611-08	<p>Sur proposition de Mme Kathleen Bélanger, dûment appuyée par Mme Hélène Latendresse, il est résolu d'adopter le Plan institutionnel d'aide à la réussite 2015-2021.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	--

7. Adoption du prolongement du Plan d'action d'aide à la réussite 2019-2021

En raison des événements liés à la pandémie de la Covid-19, le plan stratégique du CRL a été prolongé d'une année, jusqu'en 2021. Le plan d'aide à la réussite du CRLJ est intégré au plan stratégique du CRL dans un but de cohérence. Ainsi, pour suivre l'échéance du plan stratégique, le plan institutionnel d'aide à la réussite 2015-2020 sera prolongé jusqu'en 2021 et donc, son plan d'action d'aide à la réussite relié.

Attendu l'avis favorable du comité d'aide à la réussite

Attendu l'adoption du comité de gestion pédagogique

Attendu l'avis favorable de la commission des études

CECJ200611-09	<p>Sur proposition de Mme Hélène Latendresse, dûment appuyée par M. Normand Kevin Aubin, il est résolu d'adopter le Plan d'action d'aide à la réussite 2019-2021.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	---

8. Adoption des amendements à la PIEA pour la session d'automne 2020 en mode hybride

M. Sylvain Riendeau, explique que, dans le contexte extraordinaire de la pandémie liée au COVID-19, le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a communiqué aux collèges le 25 mai 2020 différents scénarios pour la reprise des cours à la session d'automne 2020, de même que des assouplissements au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC).

Ces scénarios et assouplissements engendrent inévitablement la modification de certains articles de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA), notamment ceux qui concernent la conformité des plans de cours aux plans-cadres de cours ainsi que celui qui traite des incomplets (IN).

Attendu la recommandation du comité de gestion pédagogique ;

Attendu l'avis favorable de la commission des études;

CECJ200611-10	<p>Sur proposition de M. Normand Kevin Aubin, dûment appuyée par Mme Isabelle Mireault, il est résolu d'adopter les amendements à la PIEA pour la session d'automne 2020 en mode hybride.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	---

9. Avis sur l'AEC Inspection en bâtiment

M. Dominic Leblanc rappelle qu'en novembre 2019, le conseil d'établissement avait adopté une résolution afin d'acquérir une AEC en inspection du bâtiment. Différents éléments portent à croire qu'une attestation d'études collégiales (AEC) en inspection de bâtiments relevant du programme *Technologie du génie civil* répondrait aux attentes des employeurs, aux besoins du marché du travail et aux intérêts des étudiants. La possibilité de dispenser une AEC de spécialisation en inspection de bâtiments apparaît complémentaire au programme *Technologie du génie civil* dispensé au collège constituant de Joliette. Un tel programme d'études est aussi susceptible d'intéresser les finissants d'autres programmes collégiaux désireux de se spécialiser, par exemple *Technologie de l'architecture* ou *Courtage immobilier résidentiel*. Des personnes œuvrant dans le domaine de la construction pourront aussi être intéressées par ce programme.

Actuellement, six établissements collégiaux publics offrent un programme en inspection de bâtiments, dont seulement un dans la grande région de Montréal. La profession d'inspecteur en construction est considérée comme une profession en déficit de main-d'œuvre dans différentes régions administratives du Québec, dont à Laval et en Montérégie. Lanaudière étant l'une des régions administratives qui connaît les hausses démographiques les plus importantes, cela se traduit par une hausse des constructions résidentielles et une migration interrégionales importantes. Cette réalité implique souvent des inspections pré livraison ou pré achat. Les perspectives d'emplois pour la profession sont bonnes dans Lanaudière, dans toutes les régions administratives limitrophes et dans l'ensemble du Québec. Emploi-Québec a été sollicité afin de donner un avis socioéconomique sur la pertinence de dispenser le programme d'AEC en inspection de bâtiments dans la région de Lanaudière. Emploi-Québec a donné un avis favorable à cette possibilité.

Un consortium dirigé par le Cégep Montmorency dispense une AEC en inspection de bâtiments et il y a une possibilité d'acquérir le programme. En novembre 2019, les instances du Cégep régional de Lanaudière donnaient un avis favorable à l'acquisition de ce programme d'études et demandait, avec d'autorisation qu'il soit dispensé, au Service de la formation continue de procéder à des modifications de juridiction locale, comme les disciplines, les préalables et la séquence des cours, avant. Après des travaux, une orientation a été prise à l'effet de conserver le programme tel quel, en modifiant seulement les exigences d'admission pour retirer les préalables de physique et de mathématiques équivalents à un niveau 436.

Attendu l'orientation du plan stratégique visant à augmenter, tant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue, l'attraction et la rétention des étudiants jeunes et adultes de la région, et recruter à l'extérieur de celle-ci ;

Attendu l'axe de développement du plan stratégique visant à bonifier l'offre de services et de formation et les faire connaître ;

Attendu les liens pertinents avec plusieurs programmes collégiaux ;

Attendu l'avis favorable d'Emploi-Québec ;

Attendu les perspectives d'emplois favorables dans Lanaudière, les régions limitrophes et l'ensemble du Québec ;

Attendu l'absence d'offre actuelle environnante ;

Attendu l'avis favorable du département de génie civil ;

Attendu l'avis favorable du comité de programme de *Technologie du génie civil* ;

Attendu la recommandation du comité de gestion pédagogique ;

Attendu les avis favorables donnés à l'automne 2019 relativement à l'acquisition du programme auprès du Cégep Montmorency et que le Service de la formation continue puisse procéder à des modifications de juridictions locales;

CECJ200611-11	<p>Sur proposition de Mme Andrée St-Georges, dûment appuyée par M. Normand Kevin Aubin, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration afin que le Service de la formation continue acquière et dispense l'attestation d'études collégiales <i>Inspection en bâtiment</i> du Cégep Montmorency, en retirant les préalables de physique et de mathématiques équivalents à un niveau 436, et que ce programme d'études relève du programme <i>Technologie du génie civil (221.B0)</i> au collège constituant de Joliette.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	--

10. Recommandation d'émission de diplômes

PROJET DE RÉSOLUTION # 1

Attendu les dispositions de l'article 18.4 de la PIEA qui précise que « *Le directeur ou la directrice du collège constituant de Joliette recommande les étudiants et les étudiantes admissibles à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC), d'une attestation d'études collégiales (AEC) et d'un diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) et les soumet au conseil d'établissement pour une recommandation de certification aux instances appropriées* ».

Attendu les dispositions de l'article 32 du *Règlement sur le régime des études collégiales*;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de Joliette;

CECJ200611-12	<p>Sur proposition de M. Christian Lebeau Jacob, dûment appuyée par Mme Andrée St-Georges, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière afin de recommander au ministre de l'Éducation et de l'enseignement supérieur de décerner un diplôme aux personnes dont le nom apparaît sur la liste suivante :</p> <p>Numéro de confirmation : 34 225 220 Code de lot : JO2020050501</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	--

11. Rapport de la direction du collège :

M. Sylvain Riendeau informe les membres des événements survenus depuis la dernière rencontre :

- nomination de M. Nicolas Forest, directeur adjoint à l'organisation et au cheminements scolaires. M. Forest est entré en poste le 1^{er} juin dernier.
- préparation de la session d'Automne 2020 : le mode d'enseignement hybride est envisagé par la direction du collège. Il se déclinera en 5 blocs de 3 semaines : la première étant consacrée à l'enseignement virtuel, les deux autres semaines permettront aux étudiants qui doivent utiliser des logiciels spécialisés ou développer des connaissances par manipulation d'instruments ou laboratoires d'être présents au collège à raison d'un demi-groupe à la fois.
- DEC en pharmacie : le dépôt officiel au MEES pour l'obtention de DEC en technique de pharmacie a été officialisé le 8 juin dernier.

12. Divers

Le calendrier des réunions de l'année scolaire 2020-2021 est déposé.

En raison du caractère particulier de la prochaine session et de l'évolution de la situation, tant au niveau régional que de la santé publique, une rencontre pourrait s'ajouter le jeudi 20 août 2020.

13. Levée de l'assemblée

CECJ200611-13	<p>L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu par M. Sébastien Gagné de lever la séance à 18h42.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	---

X

Sébastien Gagné
Président

X

Lorraine Dépelteau
Secrétaire